

Etats financiers annuels de SICAV (annulent et remplacent ceux publiés au BO n° 5825 du 29 mars 2019)

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du **16 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

BILANS COMPARÉS				
		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	170 642 133,621	164 549 843,757
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		48 616 892,249	37 962 314,115
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		115 191 394,039	116 910 081,902
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 833 847,333	9 677 447,740
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	65 628 934,795	68 097 855,158
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	65 628 440,550	63 097 390,244
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	494,245	5 000 464,914
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	36 716,398	178 456,677
TOTAL ACTIF			236 307 784,814	232 826 155,592
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	101 183,876	98 755,630
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	62 734,794	59 082,874
TOTAL PASSIF			163 918,670	157 838,504
ACTIF NET			236 143 866,144	232 668 317,088
CP1	CAPITAL	CP1	224 992 687,168	223 540 821,606
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	11 151 178,976	9 127 495,482
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		12 027 347,350	8 831 995,481
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-876 168,374	295 500,001
ACTIF NET			236 143 866,144	232 668 317,088
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			236 307 784,814	232 826 155,592

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2018

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice clos	Exercice clos
			le	le
			31/12/2018	31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 569 818,306	6 655 685,007
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 590 724,659	1 474 238,374
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 782 614,287	4 944 489,653
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		196 479,360	236 956,980
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5 017 513,855	4 014 084,158
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	105 363,489
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 442 825,522	2 363 631,680
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 574 688,333	1 545 088,989
REVENUS DES PLACEMENTS			13 587 332,161	10 669 769,165
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 241 019,999	-1 098 919,312
REVENU NET DES PLACEMENTS			12 346 312,162	9 570 849,853
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-318 964,812	-738 854,372
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 027 347,350	8 831 995,481
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-876 168,374	295 500,001
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			11 151 178,976	9 127 495,482
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		876 168,374	-295 500,001
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		373 473,699	476 569,859
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		132 339,963	-266 728,119
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-3 470,996	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			12 529 690,016	9 041 837,221

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2018

DESIGNATION		Exercice clos	Exercice clos
		le	le
		31/12/2018	31/12/2017
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL.	12 529 690,016	9 041 837,221
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	12 027 347,350	8 831 995,481
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	373 473,699	476 569,859
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	132 339,963	-266 728,119
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 470,996	0,000
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-9 054 140,960	45 799 141,676
	SOUSCRIPTIONS	299 756 165,841	270 642 220,231
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	253 132 200,000	238 560 500,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	-1 319 455,732	-1 666 067,985
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	41 612 770,151	28 378 791,937
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	6 330 651,422	5 368 996,279
	RACHATS	-308 810 306,801	-224 843 078,555
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-260 167 500,000	-197 637 700,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	1 333 326,337	1 378 796,017
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-42 769 313,342	-23 510 678,294
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	-7 206 819,796	-5 073 496,278
	VARIATION DE L'ACTIF NET	3 475 549,056	54 840 978,897
AN3	ACTIF NET		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	232 668 317,088	177 827 338,191
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	236 143 866,144	232 668 317,088
AN4	NOMBRE D'ACTIONS		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 009 002	1 599 774
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1 938 649	2 009 002
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	115,812	111,157
B-	FIN DE L'EXERCICE	121,808	115,812
AN5	TAUX DE RENDEMENT	5,18%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		46 683 993,400	48 616 892,249	20,59%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	168 000,000	174 940,800	0,07%
ATB SUB 2017 A	78 000	7 721 600,000	8 149 788,800	3,45%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 672,000	0,86%
ATL 2013/1	1 550	60 493,400	62 840,720	0,03%
ATL 2015/1	10 000	800 000,000	823 672,000	0,35%
ATL 2015/2 A	10 000	600 000,000	630 576,000	0,27%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 656,000	0,44%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,44%
ATL 2017/1 A	5 000	400 000,000	419 328,000	0,18%
ATL 2018/1 B	10 000	1 000 000,000	1 032 136,000	0,44%
ATTIJARI BANK SUB/2017A	30 000	2 400 000,000	2 483 688,000	1,05%
ATTIJARI BANK SUB/2015B	10 000	800 000,000	808 288,000	0,34%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	800 000,000	800 944,000	0,34%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	2 000 000,000	2 077 392,000	0,88%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	797 600,000	832 336,000	0,35%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,43%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	800 000,000	840 776,000	0,36%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,44%
BH SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 095 696,000	0,89%
BNA SUB 2017/1	5 000	400 000,000	414 272,000	0,17%
BNA SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 053 824,000	0,87%
BTE 2016/A	5 000	400 000,000	422 124,000	0,18%
CHO 2009 / BIAT	3 000	37 500,000	37 766,400	0,02%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 224,000	0,17%
CIL 2016/2	20 000	1 600 000,000	1 684 160,000	0,71%
CIL 2017/1	30 000	2 400 000,000	2 475 168,000	1,05%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,39%
MODERN LEASING SUB 2018/1	20 000	2 000 000,000	2 095 200,000	0,89%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	0,89%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 293 840,000	2,24%
TL SUB 2018 A	10 000	1 000 000,000	1 012 468,954	0,43%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000,000	1 012 889,775	0,43%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	398 800,000	422 184,000	0,18%
UIB SUB 2016/A	10 000	800 000,000	846 712,000	0,36%
AC1-B Emprunts d'Etat		110 561 392,856	115 191 394,039	48,78%
Bons du Trésor Assimilables		110 535 853,613	115 165 205,985	48,77%
BTA 5.5%-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 926 464,408	1,66%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 892 887,764	2,50%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 396 637,672	1,44%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	9 280 584,110	3,93%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 999 123,288	1,69%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 575 364,384	4,90%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	4 024 138,641	1,70%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	4 997 524,931	2,12%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	2,99%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 912 125,066	3,77%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 374 227,808	2,28%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,440	3,15%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,067	5,66%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	10,67%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			731 964,829	0,31%

Emprunt National		25 539,243	26 188,054	0,01%
EN 2014 CAT. A /5	10 266	25 539,243	26 188,054	0,01%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)		6 825 931,951	6 833 847,333	2,89%
SICAV TRESOR	66 757	6 825 931,951	6 833 847,333	2,89%
Total du portefeuille titres		164 071 318,207	170 642 133,621	72,26%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 02/01/2014, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement, s'élevant au 31/12/2018 à **731 964,829 Dinars**, constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
Solde 31 décembre 2017	159 260 779,935	4 922 657,310	366 406,512	164 549 843,757	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	13 721 600,000			13 721 600,000	
Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
Emprunts d'Etat (Emprunt national)	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	80 542 723,655			80 542 723,655	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-83 374 920,442			-83 374 920,442	87 039,904
Remboursement / Obligations de sociétés	-3 998 334,700			-3 998 334,700	2 165,300
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-2 054 991,000			-2 054 991,000	43 009,000
Remboursement / Emprunts d'Etat (Emprunt national)	-25 539,241			-25 539,241	125,759
* Variation des plus ou moins-values latentes			373 473,699	373 473,699	
* Variation des intérêts courus		908 277,893		908 277,893	
Solde 31 décembre 2018	164 071 318,207	5 830 935,203	739 880,211	170 642 133,621	132 339,963

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 569 818,306 Dinars** au 31/12/2018 contre **6 655 685,007 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Revenus des obligations de sociétés	2 590 724,659	1 474 238,374
Intérêts courus	1 760 674,520	1 001 586,015
Intérêts échus	830 050,139	472 652,359
Revenus des Emprunts d'Etat	5 782 614,287	4 944 489,653
Intérêts courus	3 898 036,354	3 207 244,577
Intérêts échus	1 884 577,933	1 737 245,076
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	196 479,360	236 956,980
Dividendes	196 479,360	236 956,980
Total	8 569 818,306	6 655 685,007

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **65 628 440,550 Dinars**, contre **63 097 390,244 Dinars** au 31/12/2017 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Certificats de Dépôt	43 378 638,249	22 319 115,614
Autres placements (Dépôt à terme)	22 249 802,301	40 778 274,630
Total	65 628 440,550	63 097 390,244

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				87	43 237 769,987	43 378 638,249	18,37%
CDP 10J-01/01/2019	7,75%	BIAT		28	13 975 940,683	14 000 000,000	5,93%
CDP 10J-02/01/2019	7,75%	BIAT	Attijari	17	8 485 392,558	8 498 536,427	3,60%
CDP 10J-05/01/2019	7,75%	BIAT	Attijari	3	1 497 422,216	1 498 967,556	0,64%
CDP 10J-06/01/2019	7,75%	BIAT	Attijari	1	499 140,739	499 569,908	0,21%
CDP 10J-10/01/2019	7,75%	BIAT		14	6 987 970,342	6 989 170,981	2,96%
CDP CIL 60J-15/01/2019	10,74%	CIL		4	1 971 863,641	1 993 345,129	0,84%
CDP TL 60J-21/01/2019	10,8%	TLF		10	4 929 273,084	4 976 143,141	2,11%
CDP TL 90J-05/03/2019	11,23%	TLF		10	4 890 766,724	4 922 905,107	2,08%

Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15 MDT).

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		22 000 000,000	22 249 802,301	9,42%
DAT 94J-03/01/2019	8,29%	BIAT	1	500 000,000	508 358,137	0,21%
DAT 94J-04/01/2019	8,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 524 801,863	0,65%
DAT 95J-07/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 032 342,356	0,86%
DAT 95J-08/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 500 000,000	2 539 973,698	1,08%
DAT 92J-16/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 027 981,589	0,86%
DAT 92J-18/01/2019	8,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 520 441,096	0,64%
DAT 94J-21/01/2019	8,29%	BIAT	1	3 000 000,000	3 040 337,096	1,29%
DAT 94J-28/01/2019	8,29%	BIAT	1	4 000 000,000	4 048 695,233	1,71%
DAT 90J-24/03/2019	8,25%	BIAT	1	3 000 000,000	3 004 339,726	1,27%
DAT 90J-25/03/2019	8,25%	BIAT	1	2 000 000,000	2 002 531,507	0,85%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **494,245 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **5 017 513,855 Dinars** au 31/12/2018 contre **4 014 084,158 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	105 363,489
Intérêts courus	0,000	0,000
Intérêts échus	0,000	105 363,489
Revenus des Certificats de Dépôt	3 442 825,522	2 363 631,680
Intérêts courus	140 868,262	118 014,373
Intérêts échus	3 301 957,260	2 245 617,307
Revenus des autres placements (DAT)	1 574 688,333	1 545 088,989
Intérêts courus	249 802,301	278 274,630
Intérêts échus	1 324 886,032	1 266 814,359
Total	5 017 513,855	4 014 084,158

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **36 716,398 Dinars** contre **178 456,677 Dinars** au 31/12/2017 représentant la retenue à la source sur les achats des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	178 456,677
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	36 716,398	0,000
Total	36 716,398	178 456,677

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **163 918,670 Dinars** contre **157 838,504 Dinars** au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	101 183,876	98 755,630
PA 2	Autres créditeurs divers	62 734,794	59 082,874
Total		163 918,670	157 838,504

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2018 à **101 183,876 Dinars** contre **98 755,630 Dinars** au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	40 473,549	39 502,252
Dépositaire	20 236,777	19 751,126
Distributeur	40 473,550	39 502,252
Total	101 183,876	98 755,630

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2018 à **62 734,794 Dinars** contre **59 082,874 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	17 775,617	16 964,403
Redevance CMF	20 236,578	19 750,824
Rémunération CAC	7 115,525	5 486,707
Jetons de présence	5 999,578	5 999,708
Provision pour charges diverses	11 607,496	10 881,232
Total	62 734,794	59 082,874

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2018 à **1 241 019,999 Dinars** contre **1 098 919,312 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	496 407,993	439 567,723
Rémunération du dépositaire	248 204,013	219 783,866
Rémunération des distributeurs	496 407,993	439 567,723
Total	1 241 019,999	1 098 919,312

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **318 964,812 Dinars** contre **738 854,372 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	248 201,589	219 780,109
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	462 608,408
Impôts et Taxes	33 870,091	26 555,945
Rémunération CAC	24 118,218	20 048,710
Jetons de Présence	5 999,870	5 999,870
Diverses charges d'exploitation	6 775,044	3 861,330
Total	318 964,812	738 854,372

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01 (en nominal)	2018	2017
· Montant	: 200 900 200,000 Dinars	: 159 977 400,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2 009 002	: 1 599 774
· Nombre d'actionnaires	: 2 145	: 1 441
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	: 253 132200,000 Dinars	: 238 560 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2 531322	: 2 385 605
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	: 260 167500,000 Dinars	: 197 637 700,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 2 601 675	: 1 976 377

Capital au 31/12	: 224 992687,168 Dinars	: 223 540 821,606 Dinars
· Montant en nominal	: 193 864 900,000 Dinars	: 200 900 200,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: -741 945,412 Dinars	: - 1 258 158,683 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	: 31 869 732,580 Dinars	: 23 898 780,289 Dinars
· Nombre de titres	: 1 938 649	: 2 009 002
· Nombre d'actionnaires	: 4 473	: 2 145

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2018 à **-741 945,412 Dinars** contre **- 1 258 158,683 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-1 258 158,683	- 1 180 728,455
1- Résultat non capitalisable de l'exercice	502 342,666	209 841,740
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	373 473,699	476 569,859
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	132 339,963	- 266 728,119
✓ Frais de négociation de titres	-3 470,996	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	13 870,605	- 287 271,968
✓ Aux émissions	-1 319 455,732	- 1 666 067,985
✓ Aux rachats	1 333 326,337	1 378 796,017
Total sommes non capitalisables	-741 945,412	- 1 258 158,683

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2018 à **31 869 732,580 Dinars** contre **23 898 780,289 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	23 898 780,289	12 131 603,046
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	9 127 495,482(*)	6 899 063,600
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-1 156 543,191	4 868 113,643
✓ Aux émissions	41 612 770,151	28 378 791,937
✓ Aux rachats	-42 769 313,342	- 23 510 678,294
Total des sommes capitalisées	31 869 732,580	23 898 780,289

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable	<u>295 500,001</u>
Sommes capitalisées Exercice 2017	9 127 495,482

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **11 151 178,976 Dinars** et se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de l'exercice	12 0273 47,350	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-876 168,374	295 500,001
Sommes capitalisables	11 151 178,976	9 127 495,482

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	7,009	5,311	4,473	3,279	10,076
Charges de gestion des placements	-0,640	-0,547	-0,487	- 0,380	- 1,284
Revenu net des placements	6,369	4,764	3,986	2,899	8,792
Autres charges d'exploitation	-0,165	-0,368	-0,130	- 0,098	- 0,379
Résultat d'exploitation	6,204	4,396	3,856	2,801	8,413
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,452	0,147	0,457	1,123	- 4,755
Sommes capitalisables de l'exercice	5,752	4,543	4,313	3,924	3,658
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,452	-0,147	-0,457	- 1,123	4,755
Variation des +/- values potentielles/titres	0,193	0,237	0,012	- 0,061	- 0,389
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,068	-0,133	-0,016	- 0,027	- 1,692
Frais de négociation de titres	-0,002	0,000	0,000	- 0,003	0,000
+/- values sur titres et frais de négociations	0,259	0,104	-0,004	-0,090	-2,081
Résultat net de l'exercice	6,463	4,500	3,852	2,710	6,331
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,259	0,104	-0,004	- 0,090	- 2,081
Régularisation du résultat non capitalisable	- 0,016	0,007	-0,008	- 0,075	1,323
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,243	0,111	-0,012	- 0,165	- 0,758
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,877
Valeur Liquidative	121,808	115,812	111,157	106,857	103,098

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%	0,500%	0,522%	0,551%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,129%	0,336%	0,134%	0,134%	0,163%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	4,846%	4,019%	3,959%	3,848% (*)	3,607%(*)
Actif net moyen	248 200 889,207	219 779 486,549	155 798 524,753	84 587 371,728	35 070 609,245

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 05 Avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3- Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons constaté qu'au cours de l'exercice 2018, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :

- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
 - o l'emploi de plus de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
 - o l'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM. ;
- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Tunis, le 6 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE
Ahmed KHLIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs.

- En vertu de la convention de gestion conclue avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement.
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de gestion s'élève à 496 407,993 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement.
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de la commission du dépositaire s'élève à 248 204,013 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- En vertu des conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de distribution s'élève à 496 407,993 DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Ce montant est défalqué comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2018
BIAT ASSET MANAGEMENT	17 523,581
BIAT	416 581,129
BIAT CAPITAL	62 303,283
Total	496 407,993

II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2018

Le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisés de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2018 et qui sont visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2018 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE
Ahmed KHLIF